

LES EMPLOYEURS POUR LA SANTÉ

Un nouveau dispositif à destination des employeurs

Ce diaporama est mis à la disposition des acteurs Mois sans tabac de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par Santé publique France.

LE MILIEU DU TRAVAIL, UN MILIEU FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS DE PPS AU BÉNÉFICE DE LA SANTÉ DES SALARIÉS

DE FORMIDABLES OPPORTUNITÉS POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ

- Temps passé au travail par les salariés;
- Cumul de moments propices à la mise en œuvre de comportements favorables à la santé : modes de déplacement; repas pris sur place/cantine; occupation des pauses
- Large éventail de comportements à promouvoir : promotion de l'arrêt du tabac des salariés, de l'activité physique, rupture de sédentarité, d'une alimentation favorable à la santé, d'une diminution de la consommation d'alcool, de drogues illicites (avec des spécificités (risque de stigmatisation) et des opportunités selon les secteurs;

UN CADRE FAVORABLE

- SNS 2017 : « Mettre en place une politique de promotion de la santé incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie ». Le milieu de l'entreprise est explicitement cité.
- Plan santé travail 2016-2021: « renforcement de la transversalité entre santé travail et santé publique (grâce notamment au renforcement des relations institutionnelles de ces deux sphères, à la prévention des risques multifactoriels que sont les addictions) » (p27).

STRUCTURER ET PÉRENNISER L'OFFRE DE SERVICE DE SANTE PUBLIQUE FRANCE AUPRÈS DES EMPLOYEURS



UNE OFFRE DE SERVICE PERENNE À DESTINATION DES EMPLOYEURS PLUTÔT QU'UNE APPROCHE PAR CAMPAGNE:

- Temps 1 : permettre à tout employeur de venir chercher, à tout moment, l'expertise et les outils dont il a besoin pour accompagner ses employés dans leur arrêt du tabac
- Temps 2 : élargir le champ d'action du dispositif à l'ensemble des thématiques de prévention traitées par Santé publique France
- En parallèle, continuer à informer nos cibles spécifiques lors du lancement de chaque campagne, pour poursuivre le travail de plaidoyer sur les sujets addictions.

FAVORISER LA RESPONSABILISATION DE L'EMPLOYEUR FACE À LA SANTÉ DE SES SALARIÉS:

- Accroître, via la tonalité positive du club, l'engagement des employeurs face à la santé de leurs salariés
- Valoriser cet engagement auprès des salariés et du public (RP, espace de valorisation sur le site)
- Mieux outiller l'employeur avec des outils de prévention adaptés : documents entreprises campagne 39 89 ...

2021 : LANCEMENT D'UN ESPACE DÉDIÉ SUR LA PRÉVENTION DU TABAGISME

- Un espace internet, rattaché à Tabac Info Service, avec des outils à télécharger ou à commander, en accès libre pour toutes les structures.
- Des partenaires valorisés sur le site : à date, environ 100 structures ont rejoint le dispositif. Ce sont des structures qui ont signé la charte Mois sans Tabac. Elles émanent d'horizons variés (santé publique, collectivités, éducation nationale, entreprises, médias ...).

2022 : ÉVOLUTION VERS UNE PLATEFORME D'ÉCHANGES SUR LES ADDICTIONS

- Evolution du dispositif vers un groupement dynamique d'employeurs, autour de la thématique tabac: échanges, valorisation des bonnes pratiques, informations utiles ...
- Adjonction de toutes les thématiques addictions au dispositif.

2023: UN DISPOSITIF AVEC L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

- Accompagner les employeurs dans la mise en place d'une stratégie globale de prévention/ promotion de la santé auprès de leurs salariés
- Intégration de toutes les thématiques de PPS au dispositif

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Pour plus d'informations

Jennifer.Davies@santepubliquefrance.fr